

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023 à 19H30**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 6

Nombre de conseillers municipaux représentés : 2 ou excusés : 1

Nombre de conseillers absents : 1

Présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. DAVID Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Excusé(s) : M. FERRE Jérémy (pouvoir à Mme BUCHAILLARD), M. BOULY Laurent (pouvoir à M. LACOSTE) M. FOLLIET Frédéric

Absent(s) : M. FIERIMONTE Sébastien

Secrétaires de séance : Mmes FARRIS Sandrine et BUCHAILLARD Sylvie

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance du 20 janvier 2023.

COMMISSION VOIRIE BÂTIMENTS

Salle polyvalente

M. le Maire fait le point sur la réunion de la commission d'ouverture des plis qui a eu lieu le 21 février 2023 afin d'examiner et classer les différentes offres reçues dans le cadre du marché de travaux de la salle polyvalente ; il fait part à l'assemblée du classement des offres en fonction des critères d'attribution définis, et propose à l'assemblée de valider les offres sélectionnées par la commission.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de retenir les offres des entreprises suivantes :

LOTS	Entreprises retenues
1 - Cuisine	BONNET THIRODE - 39800 POLIGNY
2 - Menuiserie Extérieure Aluminium	SARL MENUISERIE PAUTET - 71290 L'ABERGEMENT de CUISERY
3 - Isolation façade	BONGLET - 39001 LONS LE SAUNIER
4 - Plâtrerie – Peinture	BONGLET - 39001 LONS LE SAUNIER
5 - Chauffage - Plomberie Sanitaire	SARL PLOMBERIE CHAUFFAGE PAULET - 71700 BOYER
6 - Électricité - Ventilation	JSELEC - 01290 CORMORANCHE SUR SAONE
7 - Désenfumage	DESAUTEL - 21600 LONGVIC
8 - Acoustique intérieure	COMPELEC - 71850 CHARNAY LES MÂCON

Dans le cadre de la prorogation jusqu'au 31.12.2024 de la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence des marchés publics de travaux (selon certaines conditions), certains lots d'un faible montant ont pu bénéficier de la dispense de procédure et être par conséquent exclus du marché de travaux présenté ci-dessus ; ces lots d'un montant en dessous du seuil réglementaire seront validés directement par le conseil en dehors du marché ; Il a été fait appel à un architecte (Mme RATTEZ Karine de CRUZILLE) pour l'établissement du dossier de demande de permis de construire et d'accessibilité. L'ensemble des travaux sera prévu au budget primitif 2023.

Logement école élémentaire

M. le Maire fait un point sur les travaux à terminer (pose des meubles de cuisine, des meubles de salle de bain, serrure à changer, etc.).

Une vérification au niveau du sol /plancher entre la classe élémentaire et le logement est prévue durant les vacances scolaires d'avril (à partir du 11 avril).

COMMISSION VIE SCOLAIRE, SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Ecole

- il n'y pas de problème majeur. Une nouvelle grève est prévue le 07.03.2023. Il n'est pas sûr qu'un service minimum puisse être assuré.

- L'enseignante de maternelle remercie la mairie pour les rayonnages installés dans sa classe. Les élèves continuent leur tour du monde avec la visite d'un voyageur venu d'Inde. Un article est paru sur le site internet et le Journal de Saône et Loire. Les parents et la municipalité sont invités à découvrir les productions de leurs enfants autour de la Chine et de l'Inde avec dégustation des produits locaux le vendredi 10 mars à 16h30.

- les deux classes ont organisé un défilé de carnaval le 21 février avec beignets et bugnes faits par les parents, l'article sera sur le site et le JSL

Garderie restaurant scolaire

- le changement de personnel entre Mmes LAMOTE Fabienne et ROBERJOT Typhanie se fera à compter du 06.03.2023 (tuilage les 2 et 3 mars). Un courrier va être rédigé pour informer les parents avec rappel des modalités de fonctionnement et des horaires.

Associations

- Le matériel de la salle polyvalente qui ne sera pas réutilisé va être proposé aux associations de la commune ; un courrier sera envoyé au président de chaque association afin de les informer et les inviter à venir sur place le 18.03.2023 pour un état des lieux. Les associations intéressées et qui bénéficieront du matériel devront obligatoirement fournir une attestation sur l'honneur stipulant l'utilisation exclusivement associative (et non à titre personnel par ses membres) du matériel provenant de la salle polyvalente.

Vie citoyenne

- La réunion publique du 11 février a permis à la vingtaine de participants d'échanger, d'évoquer les problèmes rencontrés (vitesse des véhicules sur la route départementale, entretien du chemin piétonnier, haies à élaguer, etc.) et de soumettre des idées. La DRI va une nouvelle fois être consultée afin de voir quels aménagements réglementaires et autorisés sont en mesure d'être mis en place.

- Les toilettes publiques vont être remises en service prochainement.

- A été demandée par certains administrés la mise en place temporaire d'une benne à déchets verts sur la commune, afin d'éviter les trajets à la déchetterie. Cette compétence relève du SIVOM du Louhannais et la commune ne peut donner suite.

- A le demande de M. PLESSE, une journée citoyenne sera planifiée à l'automne.

- Concernant le dossier des camionnettes dans les bois, les procédures sont toujours en cours et les échanges avec les institutions alertées se poursuivent, un courrier commun cosigné par les différents maires des communes concernées va être adressé au Préfet de Saône-et-Loire.

COMMISSION BUDGET, FINANCES, CADRE REGLEMENTAIRE

Modification statuts Communauté de Communes

Mme Sandrine FARRIS informe l'Assemblée que lors de sa séance du 24.11.2022, le conseil de la Communauté de Communes Terres de Bresse a décidé de modifier ses compétences et donc ses statuts en ajoutant aux compétences supplémentaires la compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ». Le conseil municipal de chaque commune membre de la CCTB doit donner son accord sur ses modifications. Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver les modifications des statuts de la CCTB telles qu'elles sont proposées.

Modification statuts de SYDESL

Mme Sandrine FARRIS expose à l'assemblée que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ; Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire. À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL), d'autoriser le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant et de notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

Externalisation des demandes d'urbanisme

Mme Sandrine FARRIS expose à l'Assemblée que dès lors que le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) actuellement en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Terres de Bresse, entrera en vigueur (courant 2024), l'instruction des demandes et autorisations d'urbanisme relèvera de la compétence de la commune et non plus de la DDT comme c'est le cas actuellement. La mairie aura donc le choix de recruter un agent dédié à la fonction, de former en interne un agent déjà présent dans la collectivité, ou d'externaliser l'instruction des autorisations auprès du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du syndicat mixte basé à Louhans, moyennant participation financière. Après mise en avant des avantages et inconvénients pour chaque option, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter dès à présent le syndicat mixte pour une adhésion si possible à compter du 01.07.2023. En cas d'accord du syndicat, l'adhésion effective sera à valider par le conseil municipal lors d'une prochaine séance par délibération autorisant le maire à signer la convention correspondante.

Organisation du travail

- Mme Catherine MESSERE étant actuellement en arrêt de travail, le secrétariat de mairie est assuré par Mme Amandine SOLERIEU depuis le 15 février aux horaires habituels (sauf le mercredi matin où la mairie est désormais fermée au public). L'agence postale communale est quant à elle momentanément fermée au public.
- Mme Fabienne LAMOTE a demandé courant janvier une modification de son contrat de travail (ajout de 15 heures par semaine afin d'avoir un emploi à temps complet) ; la mairie ne disposant pas d'un poste à temps complet à lui proposer, Mme LAMOTE a démissionné de ses fonctions et sera remplacée à compter du 6 mars par Mme ROBERJOT.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS

Le Conseil Municipal, suite à la présentation des justificatifs correspondants, décide à l'unanimité le remboursement des frais suivants avancés par les élus pour des achats effectués pour le compte de la commune :

- Remboursement à M. LACOSTE de la somme de 13,90€ (seuil de porte)
- Remboursement à Mme BUCHAILLARD de la somme de 66,17€ (poubelle, sacs d'aspirateur et produits d'entretien).

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de la création et l'aménagement de la Rue de Pré Cartier, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à faire appel à un cabinet de géomètres afin de faire borner avec précision les limites de la Rue du Pré Cartier (les propriétaires riverains seront préalablement tous informés de ce projet de bornage)
- M. Patrick LACOSTE indique avoir appelé M. Jean-Jacques HAYNE concernant son projet d'installation d'un chalet pour les Pagaies de la Bresse
- M. Patrick LACOSTE fait lecture des documents envoyés par M. Laurent BOULY concernant les péripatéticiennes. Comme évoqué précédemment lors de la présente séance, une action commune menée par les différents maires concernés est envisagée auprès du Préfet de S. & L.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 07 AVRIL 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Patrick LACOSTE

Les Secrétaires de Séance,
Sandrine FARRIS Sylvie BUCHAILLARD